

# Convention de prestation Année 2024

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 069-266910413-20240208-CCAS\_2024DC0016-AU

**Entre les soussignés :** Mme DIGARD Françoise  
167 chemin du Divin  
69480 ANSE  
Psychologue clinicienne, psychothérapeute  
Numéro de SIRET : 43433259900027

**Et :** CCAS Corbas  
Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS

## **Article 1 : objet**

La mise en place de séances d'ANALYSE DE LA PRATIQUE destinées aux professionnels de CCAS.

Nombre de participants : 1 personne

Durée : 10 séances d'une heure trente de janvier 2024 à décembre 2024.

Lieu : CCAS de Rillieux la Pape, 165 rue Ampère, Rillieux-La-Pape

Dates : à déterminer. Le jeudi de 13h30 à 15h00.

## **Article 2 : analyse de la pratique**

Objectifs : séances d'analyse de la pratique visant à traiter les difficultés et problèmes rencontrés par les participants dans les divers champs de leur pratique professionnelle, en mettant en commun les ressources du groupe.

## **Article 3 : dispositions financières**

Le tarif horaire est de 20 euros TTC.

## **Article 4 : modifications**

À l'exception de changements ponctuels d'horaires ou de dates, toute modification de la prestation sera soumise à accord préalable et fera l'objet d'un avenant.

Chaque participant inscrit au moment de la signature de la convention sera facturé sur l'année 2024. Aucune inscription de participant sur l'année 2024 n'est possible en cours d'année. Un remplacement de participant est toutefois envisageable sur l'année.

### **Article 5 : litiges**

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention, il est fait attribution de juridiction auprès des tribunaux de Lyon.

Fait à Anse en double exemplaire,

L'intervenant

Françoise Digard



L'établissement